

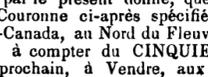


BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 31 juillet 1848.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer JEAN OLIVIER ARCANDE, écuyer, Agent pour diriger l'Établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le Comté de Mégantic dans le Bas-Canada.

Une insertion par semaine, de Paris ci-dessus, pendant un mois, dans les papiers suivants dans leurs langues respectives : *Montréal Herald, Montréal Pilot, La Minerve, Les Mélanges, La Revue Canadienne, Mésiquoi News, Sherbrooke Gazette, L'Echo des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières, Old Quebec Gazette, Québec Mercury, Journal de Québec, Le Canadien et Gaspé Gazette.*



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 8 juillet 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fleuve St. Laurent, seront, à compter du CINQUIÈME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

PRIX DE VENTE—Quatre Chelins l'Acres.

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme.

Township d'Abercrombie.

7e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).
8e " " 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

Township de Morin.

1er Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (84), 40 (57), 41 (70), 42 à 54 (100 chaque)

N. B.—Pour le No. 37, qui contient une Place de Moulin, un prix extra sera requis.

2nd Rang, Lots 1, 2, 3, (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (90 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (84), 56 (76), 57 (67), 58 (54), 59, 60 (43 chaque).

3me Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (84), 29 (78), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (95), 48 (80), 49 (70), 50, (67), 51 (33), 52 (45).

4me Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (84), 9 à 15 (100 chaque), 16 (84), 17 (79), 18 (78), 19 (95), 20 à 38 (100 chaque), 39 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5me Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque).
6me Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque).
7me Rang, Lots 1 à 16 (100 chaque) 17 (84), 18 (73) 19 (57).

8me Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (50), 13 (41), 14 (46).

9me Rang, Lots 1 (76), 2 (44), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (47).

10me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (114), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (83), 21 (77), 22 (57), 23 (75), 24 (85), 25 (83), 26 (75), 27 (74), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (80), 33 (86), 34, 35, 36 (102 chaque), 37 (92), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).

11me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (27), 14 (11), 15, 16 (38 chaque), 17 (98), 18 (103), 19 (111), 20 (115), 21 (121), 22 (141), 23 (123), 24 (113), 25 (115), 26, 27 (123 chaque), 28 (125), 29 (126), 30 (124), 31 (137), 32 (118), 33 (111), 34, 35 et 36 (96 chaque), 37 (105), 38 (115), 39 (121), 40 (127), 41 (130), 42 (141), 43 (118), 44 (91), 45 (63), 46 (28).

Agence de ALEXANDER DALY, Ecuyer, Rawdon. Township de Chertsey.

1er Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 34 (100 chaque), 35 (88), 36 (70), 37 (48), 38 (55), 39 (66), 40 à 42 (100 chaque), 43 (75), 44 (87), 45, 46 (100 chaque), 47 (80) 48 (73), 49 (71), 50 à 54 (100 chaque), 55 (140).

2nd Rang, Lots 1 (100), 2 (95), 3 (76), 4 (80), 5 à 31 (100 chaque), 32 (78), 33 (72), 34 (100), 35 (92), 36 (73), 37 à 46 (100 chaque), 47 (76), 48 (71), 49 (82), 50 (59), 51 à 54 (100 chaque), 55, (125).

3me Rang, Lots 1 à 13 (100 chaque), 14 (93), 15 (88), 16 (90), 17 à 20 (100 chaque), 21 (95), 22 (96), 23 à 35 (100 chaque), 36 (88), 37 (43), 38 (54), 39 (69), 40 (65), 41 (64), 42 à 46 (100 chaque), 47 (74), 48 (96), 49 (74), 50 (64), 51 (88), 52 à 54 (100 chaque), 55 (110).

4me Rang, Lots 1 à 33 (100 chaque), 34 (96), 35 (90), 36 (77), 37 (45), 38 (70), 39 à 41 (100 chaque), 42 (70), 43 (64), 44, 45 (100 chaque), 46 (92), 47 (75), 48 (30), 49 (37), 50 (45), 51 (72), 52 (95), 53 (60), 54 (70), 55 (95).

Agence de WILLIAM MORRISON, Ecr. Berthier. Township de Cathcart.

1er Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (88), 16 (67), 17 (88), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque).

2nd Rang, Lots 1 (76), 2 (90), 3 à 11 (100 chaque), 12 (87), 13 (72), 14 (57), 15 (80), 16 (48), 17 (52), 18 (70), 19 à 23 (100 chaque), 24 (105) 25 (101), 26 (92), 27 (84), 28 (70).

3me Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (69), 12 (71), 13 (85), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (105), 28 (101).

4me Rang, Lots 1 à 10 (100 chaque), 11 (93), 12 (84), 13 (88), 14, 15 (100 chaque), 16 (86), 17 à 29 (100 chaque).
5me Rang, Lots 1 à 29 (100 chaque), 30 (66).
6me Rang, Lots 1 à 30 (100 chaque).



AGENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM, 1er Août 1848.

Le Soussigné, Agent préposé par Son Excellence le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir que son bureau est temporairement fixé, en la demeure du Sieur ZEPHIRIN COULOMBES, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant-midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence, jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signés de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants, le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions de location sont — de prendre possession dans un mois de la date du billet — de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années — de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cent acres.

Pour se rendre au bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'étable et de mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des chapelles, des maisons d'écoles et d'entretenir leurs missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant au projet de construction, sont :

1o.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premiers et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3o.—La continuation du chemin Lambton de la ligne sud-ouest du Township de Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Langwick pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4o.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Graden, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 28 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une longueur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur l'éténdue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCANDE, Agent pour l'établissement des Townships de l'Est. 8 août.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

SAINT-SIMON ET FOURIER.

L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre social. Nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour; c'est à nous de leur en frayer le chemin.

SAINT-SIMON. Moi seul j'aurai confondu vingt siècles d'imbécillité politique, et c'est à moi seul que les générations présentes et futures devront l'initiative de leur immense bonheur... Possesseur du livre des Destinées, je viens dissiper les ténèbres politiques et morales, et sur les ruines des sciences incertaines j'élevé la théorie de l'harmonie universelle.

(Suite.)

Ainsi je lis le compte-rendu d'une de ces missions à Limoges; j'y vois le missionnaire dire en substance au clergé: On nous accuse de professer des principes diamétralement contraires à la morale chrétienne. Pure calomnie! Nous voulons seulement améliorer le sort du pauvre. Quoi de plus chrétien! quoi de plus catholique! On nous accuse de légitimer les sept péchés capitaux; point du tout, nous voulons seulement régulariser le jeu des passions, et nous repoussons comme vous les vices qui sont des effets désordonnés des passions. Aux propriétaires et aux pères de famille, le missionnaire a dit: On nous accuse de vouloir détruire la propriété, dissoudre la famille; au contraire, nous voulons sanctionner le droit de propriété en élargissant les bases sur lesquelles il repose; nous voulons assurer le bonheur de la famille en faisant disparaître toutes les causes de désordre qui la troublent. S'adressant ensuite aux femmes, le missionnaire leur disait: Gardez-vous de nous confondre avec les saint-simoniens nous sommes gens moraux, nous; notre but est d'assurer la pureté et la dignité de la femme (1). S'adressant ensuite aux différents partis, le missionnaire phalanstérien dit en propres termes aux législateurs: Nous acceptons de vous l'esprit de tradition et la solidarité des races en vue du bien public. Aux conservateurs: Nous détestons comme vous et plus que vous les révolutions; nous repoussons même les réformes politiques; ce sont des niaiseries stériles, et nous ne demandons qu'à nous unir à vous, pourvu que vous fassiez concourir votre influence au triomphe de la justice sociale. Enfin le missionnaire terminait en assurant le parti radical que l'école phalanstérienne fraternisait avec lui par de communes sympathies pour l'élevation du peuple. C'était un perfectionnement de l'histoire de la Chauve-Souris:

Je suis oiseau, voyez mes ailes; Je suis souris, vivent les rats?

Ainsi, cette doctrine de Fourier, dont le caractère essentiel est, comme le déclare M. Pellarin, de ne pouvoir s'adapter à l'ordre social actuel, et d'avoir pour objet de le changer dans toutes ses parties, se trouvait merveilleusement transformée par le missionnaire en un baume également salubre à toutes les situations, à toutes les opinions, à tous les principes dont l'ensemble constitue justement la société actuelle; venait ensuite une exposition de la doctrine parfaitement conforme à l'exorde, c'est-à-dire grossissant outre mesure les détails insignifiants du système, et amoindrissant jusqu'à l'annulation complète tout ce qui le constitue, tout ce qui le caractérise, tout ce qui lui donne une certaine originalité, une certaine importance même comme erreur.

Je ne puis, quant à moi, adopter ce système d'exposition. La théorie de Fourier n'est point une théorie d'organisation du travail, elle est beaucoup plus considérable que cela: elle est une théorie d'organisation des passions, qui s'applique au travail ainsi qu'à toutes les autres fonctions de la vie.

Je trouverais tout naturel qu'on dit: Nous adoptons cette partie comme bonne, nous repoussons l'autre comme mauvaise, sauf à prouver que l'une peut aller sans l'autre. Mais proclamer sans cesse que la théorie est sublime dans son ensemble et n'en montrer qu'une fraction, c'est mettre le public dans l'impossibilité de se prononcer en connaissance de cause, c'est l'entretenir dans un état d'incertitude qui ne mène à rien; c'est ajouter un nouvel élément de confusion et de butologie stérile à tous ceux qui existent déjà, et dont se targuent les fanatiques du statu quo, les bornes qui se croient justifiées par le nombre toujours croissant des moulins à vent.

Ainsi donc, pour faire connaître Fourier et son système, c'est surtout à Fourier que nous aurons recours. Il est quelquefois moins élégant que ses disciples, mais il est plus original et plus clair, sinon dans ses calculs, au moins dans l'exposition de ses vues.

Toutefois, comme Saint-Simon est le premier en date, c'est par lui que nous commencerons.

SAINT-SIMON.

Si l'on eût dit à l'auteur des Mémoires sur le règne de Louis XIV et la Régence, à se fier descendant de Charlemagne, qui ne voyait dans Voltaire "qu'une manière de personne dans la république des lettres et une manière d'importance parmi un certain monde;" si l'on eût dit à ce duc et pair qu'un membre de sa famille, non moins sûr et non moins fier que lui de descendre de Charlemagne, deviendrait un jour un spéculateur sur les biens nationaux, puis un commis au Mont-de-Piété à mille francs par an d'appointements, puis une manière de philosophe,

(1) Cette critique adressée au nom de Fourier aux saint-simoniens est une véritable plaisanterie. On pourra comparer plus loin la morale de M. Enfantin à celle de Fourier, et l'on verra que l'invention du couple pâtre si ridicule qu'elle soit, est presque de la chasteté à côté de sa morale érotique de Fourier.

puis enfin une manière de messie, placé par ses disciples au-dessus de Jésus-Christ, il eût été fort étonné et probablement un peu scandalisé. La Providence réservait pourtant cet étrange honneur à sa race dans la personne de Claude-Henri, comte de Saint-Simon, né à Paris le 17 octobre 1760.

Un fragment que ce dernier nous a laissé sur sa vie débute ainsi:

"Je descends de Charlemagne; mon père s'appelait le comte de Saint-Simon. Je suis le plus proche parent du duc de Saint-Simon... La duché-pairie, la grandesse d'Espagne et cinq cent mille livres de rente dont jouissait le duc de Saint-Simon devaient passer sur ma tête. Il s'est brouillé avec mon père qu'il a déshérité. J'ai donc perdu les titres et la fortune du duc de Saint-Simon, mais j'ai hérité de sa passion pour la gloire."

On raconte, en effet, que le jeune patricien, élevé sous la direction de d'Alembert, se faisait éveiller tous les matins par son valet de chambre avec cette formule: "Levez-vous, monsieur le comte, vous avez de grandes choses à faire." A seize ans, il obtint suivant l'usage une compagnie de cavalerie; trois ans plus tard, en 1779, il quitta sa compagnie pour aller avec l'élite de la noblesse française combattre en Amérique dans les rangs des insurgés, comme l'on disait alors; il servit avec distinction sous les ordres de Brouillé et de Washington. Mais déjà la guerre avait pour lui peu d'attraits; et sa tournure d'esprit le poussa vers une autre sphère d'action. Tout en combattant, il s'occupait d'étudier les mœurs et l'état social de ce peuple naissant destiné à donner à la vieille Europe le signal de la liberté. Aussitôt que la paix fut conclue, le jeune officier français commença cette série de projets qui devaient remplir sa vie, par un plan proposé au vice-roi du Mexique dans le but d'établir entre les deux mers une communication, en rendant navigable la rivière *in partido* dont une branche verse ses eaux dans l'Océan, tandis que l'autre se décharge dans la mer du Sud.

"Mon projet, dit-il, ayant été froidement accueilli, je l'abandonnai. De retour en France, je fus fait colonel; je n'avais pas encore vingt-trois ans. Le désœuvrement où je me trouvais ne tarda pas à me déplaire. Faire l'exercice pendant l'été, faire ma cour pendant l'hiver, était un genre de vie insupportable pour moi. Je partis pour la Hollande en 1785."

Il était alors question en Hollande de combiner avec la France une expédition contre les colonies anglaises dans l'Inde; le projet n'eut pas de suite. Au bout d'un an Saint-Simon revint en France, s'ennuya de rechef de son inaction et partit pour l'Espagne en 1787: il allait proposer au gouvernement espagnol de lever une légion de six mille étrangers destinés à creuser un canal qui devait faire communiquer Madrid à la mer. La révolution française vint se mettre au travers de ce nouveau plan; il avorta comme le précédent.

"La révolution, dit Saint-Simon, était commencée lorsque je revins en France. Je ne voulais pas m'en mêler parce que d'un côté j'avais la conviction que l'ancien régime ne pouvait pas être prolongé, et que d'un autre côté j'avais de l'aversion pour la destruction, et qu'il n'était possible de se lancer dans la carrière politique qu'en s'attachant au parti de la cour qui voulait anéantir la représentation nationale, ou au parti révolutionnaire qui voulait anéantir le pouvoir royal."

Dans cette perplexité que fit Saint-Simon? "Mon activité se porta, dit-il, du côté des spéculations financières. Je me livrai à des spéculations sur la vente des domaines nationaux. Je m'associai un à Prussien nommé le comte de Redern."

Il semble au premier abord assez étrange qu'un descendant de Charlemagne se résigne si facilement à devenir spéculateur, et spéculateur sur la vente des biens nationaux. Mais on vient de voir que son père avait été déshérité; il nous dit quelque part ailleurs que la révolution ruina sa mère, de sorte qu'il ne possédait aucune fortune, et il sentait la nécessité absolue d'avoir ce levier à sa disposition. Pourquoi faire? dira-t-on; c'est lui qui va répondre.

"Je désirais la fortune seulement comme moyen; organiser un grand établissement d'industrie, fonder une école scientifique de perfectionnement, contribuer en un mot au progrès des lumières et à l'amélioration du sort de l'humanité, tels étaient les véritables objets de mon ambition. J'ai travaillé dans cette direction financière jusqu'en 1797 avec ardeur, confiance succès. Mes spéculations ayant réussi, je me trouvai en mesure de commencer un établissement d'industrie. On voit dans la rue du Bouloy l'échantillon des constructions que j'avais entreprises (1); l'arrivée de M. de Redern entra mes travaux. Je m'étais trompé sur le compte de cet associé; je le croyais lancé dans la même carrière que moi, et les routes que nous suivions étaient très différentes; car il se dirigeait vers les marais fangeux au milieu desquels la fortune a élevé son temple, tandis que je gravissais la montagne aride et escarpée qui porte à son sommet les autels de la gloire."

Ce n'était pas sans quelques dangers que Saint-Simon gravissait ainsi les sommets de la gloire en spéculant sur les biens nationaux. Emprisonné pendant quelque temps au Luxembourg, sous la Terreur, il en fut quitte pour une vision: Charlemagne lui apparut dans sa prison et lui tint un discours qui se terminait par ces mots: "Mon fils, tes succès comme philosophe égalent ceux que j'ai obtenus comme militaire et comme politique." Le grand empereur d'Occident ne se fâcha-t-il pas aussi un peu de voir un de ses descendants trafiquer des biens de la noblesse française? Mais on assure que Saint-Simon ne spéculait que sur les biens des couvents. Je ne sais si ce fût là aux yeux de Charlemagne une circonstance atténuante.

[1] C'est aujourd'hui l'Hotel des Femmes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

L'examen du projet de Constitution est à peu près terminé dans les bureaux.

Les questions qui ont été l'objet des discussions les plus approfondies sont: le mode d'élection du président; la représentation par une chambre unique ou deux chambres; le remplacement militaire; le droit au travail.

L'élection du président par le suffrage universel a prévalu.

Inspirés par de récentes circonstances, quelques-uns auraient voulu que l'élection se fit, au moins la première fois, par l'Assemblée.

C'était sacrifier un principe pour parer à un accident.

La République a déjà donné assez de gages de sa force et de sa stabilité pour n'avoir pas à craindre les entreprises des prétendants.

Et puis, de ce qu'il y a en nombre, il s'ensuit que tous sont impuissants.

En effet, l'opinion monarchique a perdu la majorité dans le pays par ses divisions profondes. En se partageant entre trois dynasties irréconciliables, elle affaiblit sa puissance de toute la force qu'elle donne à ses vieux attachements.

Une et indivisible, elle serait formidable.

Divisée comme elle l'est obstinément, elle ne représente plus que trois minorités, dont chacune ne peut rien sans les autres et n'a rien à en attendre.

La République seule peut aujourd'hui les mettre d'accord en donnant l'exclusion à toutes les trois. Or, il est naturel au cœur humain de se consoler de la perte d'un bien en voyant que l'adversaire perd l'équivalent. Les partis monarchiques se rallieront donc à la République qui repousse, à la satisfaction de tous, les deux prétendants dont chacun d'eux les veut pas.

La République, d'ailleurs, en maintenant énergiquement l'état de la société avec de sages et progressives réformes, sera pour tous les partis politiques un refuge auquel on s'attachera en proportion de la sécurité qu'on y aura trouvée contre les entreprises anti-sociales.

Ce sont toutes ces considérations qui ont fait adopter sans crainte le mode de suffrage universel pour la première nomination du président.

Le principe des deux chambres a encore beaucoup de partisans. En raison des habitudes propres, ou si l'on veut des préjugés établis, on pourrait même dire qu'il a la majorité dans le pays, qu'il prévaut dans tous les esprits pratiques.

Les esprits spéculatifs, les logiciens inflexibles le repoussent. En même temps quelques calculateurs ne sont pas fâchés de le mettre à l'épreuve, sauf à revenir au système bicamériste après avoir constaté ses inconvénients par une expérimentation de quelque temps.

Quoi qu'il en soit, sur les quinze bureaux, seul s'est prononcé en faveur des deux chambres. C'est donc à une majorité, approchant l'unanimité, que la Commission proposera le système d'une seule Assemblée législative.

Elle proposera aussi le maintien du remplacement militaire.

Quelque belliqueuses que soient les dispositions instinctives du Français, il n'en est pas moins porté naturellement à la culture des arts libéraux. Obliger chaque citoyen de vingt ans à être soldat, ce ne serait donc rien moins qu'interdire à tous les carrières intellectuelles qui exigent des études précoces, un exercice assidu, dont les fruits se flétrissent et se perdent par la moindre interruption.

L'obligation du service a pu être opportune dans un état despotique et militaire comme la Prusse, et là encore on offre aux vocations sacrifiées, aux carrières rompues un dédommagement assuré dans les fonctions civiles.

Quant à l'objection qui naît de l'inégalité des charges, elle tombe devant le bien qu'elle offre le prix du remplacement à certains individus, à certaines familles, et devant cette considération très-puissante en France, qu'on ne saurait courber sous le joug d'une égalité brutale et interprétée judaïquement, les natures d'élite, les vocations déterminées que la Providence donne aux sociétés dans ses jours de munificence. Comprend-on Montesquieu, Molière, Pascal, Corneille, etc., appelés sous les drapeaux et maniant le mousquet *invita Minerva*?

Le droit au travail a été vivement controversé. Ce droit a besoin d'une bonne définition. Il doit entourer son application de sages et prévoyantes protections; car il est certain qu'on peut, en son nom, ouvrir la porte aux abus. Mais, le nier serait, nous le craignons, nier une des conséquences les plus justes et les plus nécessaires de la révolution, une des conditions les plus essentielles du progrès social. Ni la charité chrétienne, ni la philanthropie philosophique, ni la justice humaine ne peuvent souffrir qu'il y ait des hommes condamnés à mourir de faim avec la bonne volonté de travailler lucrativement. Le remède d'un mal social aussi terrible doit être recherché, il doit se trouver.

Il reste à faire le rapport sur le projet de Constitution, ce qui pourra avoir lieu du 12 au 15 d'août. Quelles que soient l'époque et la marche de la discussion, il paraît difficile que le président de la République puisse être élu avant deux ou trois mois. Il court dans l'Assemblée des bruits de prorogation après ce terme. On voudrait donner aux représentants quelques repos avant la discussion des lois organiques. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cet inter-règne parlementaire devra être subordonné à la situation politique et aux incidents que l'avenir tient en réserve.

En attendant, la tranquillité publique se consolide de jour en jour. La partie saine des travailleurs comprend peu à peu toute l'étendue du crime commis, sous le prétexte de l'intérêt commun, par une minorité violente et égoïste. La reprise du travail ramène les transactions.